

COMMISSION ACTION SOCIALE JEUNESSE-PETITE ENFANCE

Mardi 7 mars 2017

1 : Point sur l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement existant sur l'ensemble du nouveau territoire

En introduction, il est précisé que pour l'ancien territoire du Pays Fort, il a été difficile d'avoir des éléments, la secrétaire ayant démissionné, et le représentant de l'association des Francas, n'est pas venu au rdv du vendredi 3 mars avec Mme Lanternier Tatiana.

Un autre RDV est proposé par cette dernière le 20 mars avant la rencontre avec celui-ci lors d'un échange sur le projet du bâtiment du Lepta en compagnie des membres du bureau. Toujours en attente de confirmation...

Suite à cette annulation, un contact a été pris avec « Cher Emploi Animation » le 14 mars avec Mme Lanternier. Et en parallèle une approche avec Mme Donadieu, directrice du centre sur Vailly des Francas, a été faite pour avoir dans la semaine le bilan d'activité des étés 2015 et 2016, puisque Mr Ribeiro montre des difficultés à être rencontré.

petites vacances :

- Sancerrois : Saint Satur, CDC, agents titulaires de la CDC, mises à dispo de la commune de Saint Satur pour la CDC, contractuels CDC, 3-12 ans, capacité max 24 petits, 20 grands
Accueil jeunes sur Sancerre, agent contrat emploi avenir CDC, 12-17 ans, capacité 12 jeunes
- Haut Berry Val de Loire :
Belleville sur Loire : agents titulaires communaux, maternelle à CM2, capacité max 30 total
Boulleret : association «Les Jeunes de Boulleret », à partir de 3 ans
- Pays Fort : rien de mis en place. Mais une demande de la part des familles.

vacances d'été :

- Sancerrois : Saint Satur et Sancerre CDC, agents titulaires de la CDC, mises à dispo de la commune de Saint Satur pour la CDC, contractuels CDC, 3-12 ans, capacité max 54 site Sancerre, 63 site Saint Satur
Accueil jeunes sur Sancerre Mille Clubs, agent contrat emploi avenir CDC, 12-17 ans, capacité 12 jeunes
été sportif Sancerre : prestataire mandaté par la CDC, 2 semaines en juillet, 12-17 ans, capacité 30 jeunes
- Haut Berry Val de Loire :
Belleville sur Loire : agents titulaires communaux, maternelle à CM2, capacité max 30 total
Boulleret : association «accueil de loisirs du canton de Léré et de Bannay », 4-14 ans, ramassage bus
été sportif : prestataire mandaté par la commune de Boulleret, une semaine en aout
- Pays Fort :
Vailly : association les Francas mandatée par la CDC,

Mercredis :

- Sancerrois : Saint Satur, agents titulaires de la CDC, mises à dispo de la commune de Saint Satur pour la CDC, 3-12 ans, capacité max 24 petits, 20 grands, ramassage bus possible en mini bus.
- Haut Berry Val de Loire :
Belleville sur Loire : agents titulaires communaux, maternelle à CM2, capacité max 30 total

Boulleret : association «Les Jeunes de Boulleret » à partir de 3 ans, 12 places max
D'autre commune le font mais pas plus d'information

- Pays Fort :
un contrat avec les Francas pour l'accueil périscolaire, TAP/NAP et mercredi pour les communes : Barlieu, Concessault, Jars, Le Noyer, Oizon, Savigny en Sancerre, Subligny et Vailly sur Sauldre

Pour les vacances inscriptions :

- à la demi-journée avec ou sans repas pour le Sancerrois,
- à la semaine pour Belleville sur Loire,
- à la semaine pour l'association centre de loisirs Léré Bannay
- à la journée pour l'association « Les Jeunes de Boulleret »

De ce constat et après échanges et discussion sur une homogénéisation des services proposés, l'unanimité de la commission proposera au conseil communautaire, de valider le changement dans le règlement de l'ALSH du Sancerrois « Le saule Rieur » de deux points :

1. l'inscription à la journée avec repas compris et non plus à la demi-journée avec ou sans repas, sans changer le tarif actuel de la journée.
2. L'intitulé : résidents à la communauté de commune du Sancerrois modifié par la communauté de commune Pays Fort, Sancerrois, Val de Loire. De ce fait les enfants en dehors de l'ancienne CDC Sancerrois mais dans une des deux autre CDC paieront le même tarif, et ne seront plus dans la catégorie hors CDC.
3. En faisant le compte rendu, il va de soi que la partie du règlement mentionnant les priorités en cas de demandes importantes, seront de la CDC Pays Fort, Sancerrois, Val de Loire et non plus du Sancerrois uniquement. Mais il sera revu ce point en direct en conseil Communautaire.

Il est annoncé que pour les vacances de Février, le changement sur le territoire de la nouvelle CDC s'est déjà effectué pour 4 enfants de la commune de Bannay.

Dans la suite, s'interroge l'ensemble sur l'équité des services proposés. En prochaine commission se pencher sur les quotients familiaux et tarifs, fonction des sites et activités proposées aux familles.

Concernant les vacances d'été un point sera à refaire avec la commune de Saint Satur sur le fonctionnement de l'aménagement des locaux mis à disposition à la CDC. Il semblerait que le déménagement de meubles et de matériel pédagogique se fait par les animatrices et/ou par les agents techniques de Saint Satur. Mme Lanternier propose donc à un rdv pour éclaircir ce soucis, qui engendre en plus de cette manutention, des heures complémentaires et supplémentaires le week-end.

Mr Laurent Pabio, précise que la commune de Sancerre souhaite récupérer ses locaux et propose à une réflexion de site unique toute l'année pour l'ALSH. La piste du collège est annoncée, d'autre sont à proposer. De même pour l'accueil jeune qui déménage en été. Se pose la question pour l'évolution de ce service, l'intérêt des jeunes à s'approprier leur local

Ensuite Mme Lanternier annonce qu'une réflexion sur l'organisation des emplois du temps, des mises à disposition du personnel est le prochain point à voir. Trop d'heures complémentaires et supplémentaires sont à ce jour. Revoir les annualisations des agents.

Pour continuer, il est annoncé que pour l'été sur Vailly, un contact sera pris avec le Maire afin de savoir si les locaux de l'école seront toujours mis à disposition à la CDC. Mr Pabio s'adresse à Mme Paye qui répond ne pas avoir de raison de changer. Mme Lanternier précise que par courtoisie et correction, la demande sera quand même faite, mais qu'effectivement, ne voit pas de raison d'un

refus ou changement. Si c'est le cas, un plan B sera trouvé.

Toujours sur Vailly, lors de l'échange téléphonique avec Mme Donadieu, celle-ci annonce avoir reçu un certificat médical dans la semaine pour un remboursement d'un enfant malade lors de l'été 2016. A l'unanimité, les membres de la commission refuse, délai passé et plus la même régie. En revanche être vigilant sur les prochains règlements, sur les délais et conditions de remboursement.

Information sur le changement d'association qui s'occupera de l'été sur la commune de Boulleret, suite à la démission de l'autre association.

L'historique est fait sur les rapprochements avant la fusion, et des engagements oraux donnés par certaines personnes.

Mr Fontaine précise que ce n'est pas une compétence transférée d'office et non validée en conseil communautaire pour que la CDC actuelle prenne en charge une aide financière ou prestation.

Mme Lanternier a reçu Mme Reverdy, directrice de l'association, et après négociations et engagements pris de se rapprocher des huit communes concernées pour la continuité des financements communaux, l'association prendra le relais pour cet été. Et les communes ont répondu en majorité positivement. Il est mentionné également que cette association ne souhaite pas être prise que pour une année. Mme Lanternier y a répondu qu'une réflexion sera faite, qu'il ne sera pas oublié cette prestation, mais qu'un engagement ne peut être pris actuellement.

De là rappel par Mme Lanternier que tout au long de l'année 2017, en commission et en conseil communautaire, il sera travaillé la réflexion de conserver ou pas cette compétence optionnelle.

Si cette compétence est pour l'ensemble de la CDC, réfléchir aux conséquences et possibilités différentes. (Personnel que CDC ? Embauches ? Finances ? Un pôle centralisé qui coordonne plusieurs sites ? Des DSP auprès d'associations ? Avoir une mixité sur l'ensemble du territoire ? Rendre aux communes ? Comment ? Quelles aides proposées?)

Mr Pabio, annonce également que pour ce choix, chacun aura les éléments financiers et autre éléments pour la réflexion. Il en sera ainsi pour chaque compétence optionnelle et facultative. Mais à ce jour, il est difficile d'en savoir plus, aucune lisibilité nette sur le budget pour prendre les premières décisions et validations de devis pour février et avril. Mme Lanternier dit accorder ces devis puisque identiques à l'année précédente, le temps d'y voir plus clair sur les budgets

Concernant l'accueil jeune pour février, bilan et explication d'annulation de ce service.

Présentation pour avis du logo. Mr Claude Fontaine propose de laisser les jeunes choisir. Mme Lanternier confirme mais demande quand même l'avis des élus de la commission par correction et implication au projet des jeunes qui demandent l'avis de leurs élus. Choix fait et avis sera remis, mais pas décisionnaire, dernier mot au jeunes.

Il est annoncé qu'Alexandre, agent de l'accueil jeune, travail pour les plannings des vacances pour avril, réfléchi et remise en question de la communication auprès des jeunes. Une page sur un réseau social sera ouverte avec quelques jeunes. Des premiers devis seront à valider pour sortie sur Cosne sur Loire type lasez game ou bowling, avec mini bus.

2 : Petite enfance.

Une cartographie de l'ARPPE en Berry (ci jointe) est distribuée à chacun, représentant la présence des crèches itinérantes et des RAM (relais d'assistantes maternelles) sur le département. Attention carte en date de juillet 2016 et le rond 9, Am Stram Ram apparait sur la commune de Crézancy en Sancerre, mais maintenant au pôle petite enfance sur Sancerre.

Financements par CDC en subvention :

- Jeux et merveilles, crèche sur le pôle petite enfance à Sancerre, association
- Berry Bambelle, crèche au Centre Intergénération à Belleville sur Loire, Association ADMR,
- Troy Poms, crèche Boulleret, association
- Am Stram Ram, RAM sur le pôle petite enfance à Sancerre, association

Financements par CDC par contrat de prestation :

- kangouroule Belleville, Boulleret, Léré, Savigny en Sancerre
- kangouroule Jars
- RAM Belleville, Léré, Savigny en Sancerre.

Il sera présenté au prochain conseil communautaire la reconduction des conventions et subventions, avec la nouvelle dénomination de la CDC.

Il est annoncé les difficultés rencontrées pour les premiers versements des subventions pour Jeux et Merveilles, du fait de la fin de convention au 31 décembre 2016. Mme Gaëtan précise que ce terme est dû à la fin de vie de la CDC du Sancerrois et la volonté de revoir avec la nouvelle CDC. De même pour Am Stram Ram.

Mme Lanternier précise qu'un acompte a été versé pour Kangouroule BLS.

Elle expose l'historique de Kangouroule sur Vailly, que du fait de la demande de travaux de mise en conformité par la PMI et ARPPE en Berry à la salle des fêtes, ce service a été déplacé à Jars.

Mais depuis quelques mois tout juste, ce service se trouve maintenant confronté à des obligations de normes pour les distributions des repas. De ce fait, Jars se trouve dans l'impossibilité de continuer à partir de Septembre. Un entretien avec Mme Fournier, Mr Pierre et Mme Lanternier a eu lieu pour informer la commune et voir si possibilité de travaux, ou autre lieu de déplacement du service.

Il est pensé au matériel stocké au Lepta, voir précisément ce qu'il faut pour la conformité, et solliciter des communes sur Vailly, Jars ou le Noyer pour accueillir cette structure.

De plus il apparaît, qu'une demande des familles sur l'augmentation et le besoin d'autres dates d'accueil. Effectivement une fois par mois est très peu. Il serait souhaitable de deux sites en alternance une semaine sur deux, comme Belleville/Léré. La réflexion est lancée sur les sites à ouvrir dès qu'il sera apporté plus d'information sur le matériel de réchauffage et cuisine.

3 : prochaines commissions

Mme Lanternier avait proposé pour cette première commission, une salle dans une commune centrale et au vue des communes des membres de cette commission.

Il apparaît avec carte à l'appui que Saint Gemme ou Subligny soient centrales. Ayant un membre de Saint Gemme dans la commission confirmant la disponibilité de la salle, cette commune a été choisie pour cette fois ci.

Il est donc discuté et décidé à l'unanimité des présents, de rester sur cette commune pour toutes les commissions futures.

Ensuite a été discuté du jour en fonction de tous, et le mardi est le plus approprié et validé.

Puis pour finir le créneau horaire. Celui de 18H30 est décidé, laissant ceux qui travaillent et avec le temps de trajet de chacun, d'arriver sans soucis.

4: Dossiers à présenter au conseil communautaire

- conventions et subvention des crèches, RAM et Crèches itinérantes,
- changement sur le règlement de l'ALSH le saule rieur pour le tarif à la journée avec repas
- changement sur le règlement de l'ALSH le saule rieur pour la catégorie CDC Pays Fort, Sancerrois, Val de Loire et Hors CDC
- changement sur le règlement de l'ALSH le saule rieur pour l'ordre de priorité si trop de demande

5 : Prochaines commissions, sujets à traiter

- mise en place activité ALSH été sur territoire Vailly
- quotient et tarif, règlement
- bilan financier sur chaque structure existante, CDC ou association
- structure petite enfance sur territoire Vailly

Présents :

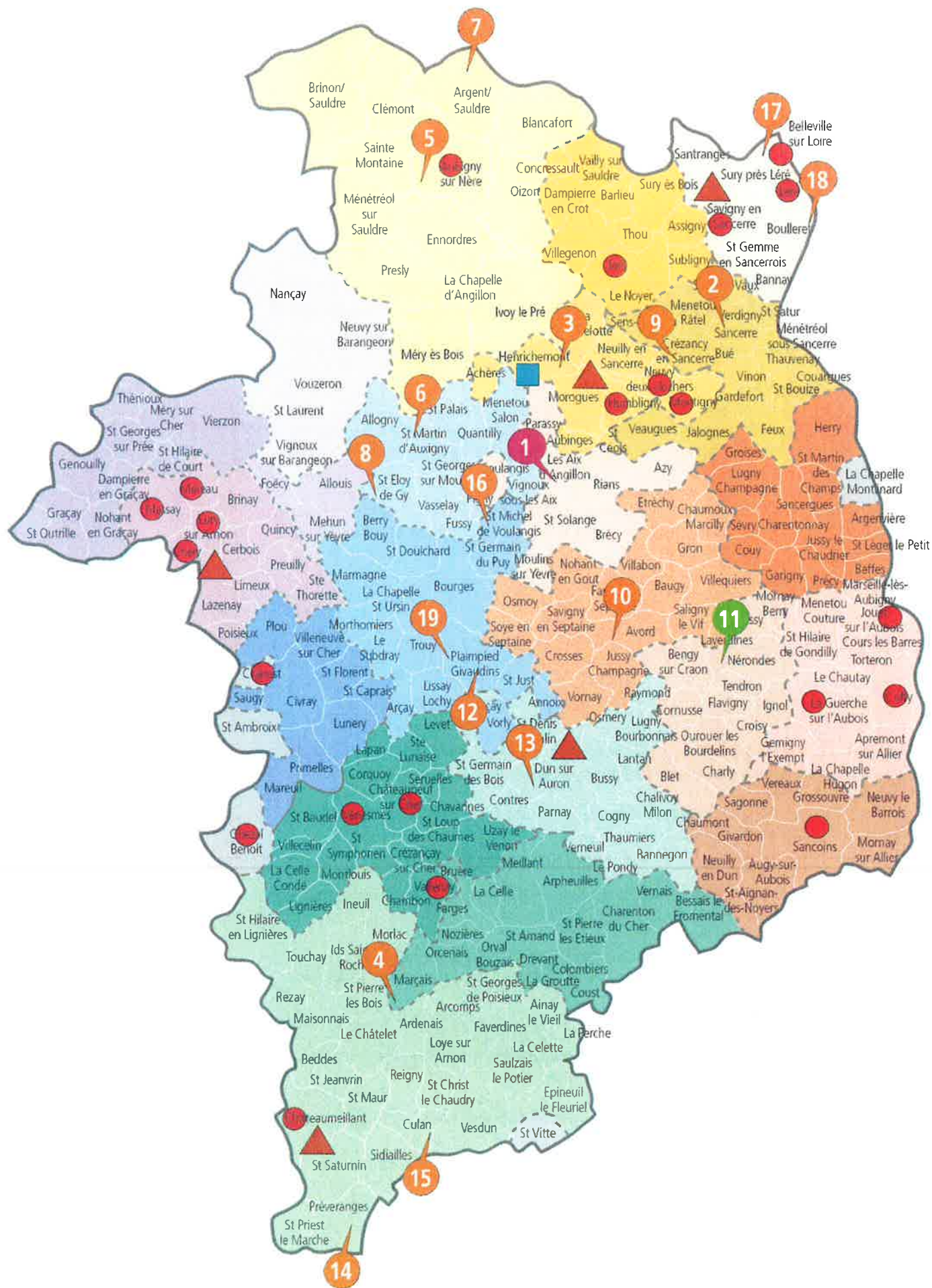
Messieurs Laurent Pabio, Clément Berthier, Alain Arnoux, Claude Fontaine
Mesdames Tatiana Lanternier, Elisabeth Gaëtan, Michèle Besle, Christelle Paye, Agnès Raimbault,
Karine Kijko, Marie Joseph Raimbault.

Absents excusés :

Mesdames Véronique Castagnie, Carine Véron.

Absents

Mesdames Chantal Millerioux, Liliane Lepresle



La carte du réseau petite enfance

- 1 **ARPPE en Berry-ACEPP 18**
Siège social
10 rue du 8 Mai 1945
18220 Les Aix d'Angillon
Tél. 02 48 30 77 95
info@arpeenberry.org
- 2 **Jeux et Merveilles**
241 avenue de Verdun
18300 Sancerre
Tél. 02 48 54 31 03
jeux-et-merveilles@orange.fr
- 3 **Les P'tits Souliers**
25 route des Aix
18250 Henrichemont
Tél. 02 48 26 96 99
souliers-admin@orange.fr
- 4 **Les Gabignons**
8 rue des Vasiins
18170 Marçais
Tél. 02 48 96 20 95
lesgabignons@orange.fr
- 5 **Kilts et Culottes Courtes**
Allée du printemps
18700 Aubigny sur Nère
Tél. 02 48 81 06 98
creche.kcc@orange.fr
- 6 **Haut Comme Trois Pommes**
4 Route de Saint Palais
18110 Saint Martin d'Auxigny
Tél. 02 48 64 29 67
hautcommetroispommes@neuf.fr
- 7 **Les P'tits Plumeux**
16 rue du 4 septembre
18410 Argent sur Sauldre
Tél./Fax 02 48 73 82 50
lesptitsplumeux@orange.fr
- 8 **Les Petits Bouts de Gy**
2 rue du Montet
18110 Saint Eloy de Gy
Tél. 02 48 25 05 47
petits.bouts.de.gy@gmail.com
- 9 **Am Stram Ram**
241 avenue de Verdun
18300 Sancerre
Tél. 06 15 46 22 28
amstramram@gmail.com
- 10 **Les Petits Monstres**
14 Place du docteur Tillet
18520 Avord
Tél. 02 48 69 23 85
petitsmonstres.avord@gmail.com
- 11 **Graines de Soleil**
Ateliers Parents/Enfants
27 Route de Saint Amand
18350 Nérondes
graines-de-soleil@laposte.net
- 12 **Pirouette Galipette**
Multi-accueil et Relais d'Assistants maternels Petite Enfance
4 Imp. Jules Romain
18340 Plaimpied-Givaudins
Tél. 09 83 73 38 32
crechehg@pirouette-galipette.fr
rampe@pirouette-galipette.fr
- 13 **Le Clos des Poussins**
5 rue du Collège
18130 Dun sur Auron
Tél. 02 48 59 85 01
leclosdespoussins@orange.fr
- 14 **Les Barbouillauds**
Les Premiers Pas
13 bis, rue de la mairie
18370 Préveranges
Tél. 02 48 63 68 25
lpp.lpm18@gmail.com
- 15 **Les Barbouillauds**
Les Petites Mains
Route de Trenay
18270 Culan
Tél. 02 48 82 06 76
lpp.lpm18@gmail.com
- 16 **Jumeaux et plus du 18**
Mairie - Rue Bel Air
18390 Saint Michel de Volangis
Tél. 02 48 69 58 81
jumeauxetplus18@gmail.com
- 17 **Berry'Bambelle**
22 rue de Beaumont
18240 Belleville sur Loire
Tél. 02 48 54 74 75
multi.accueil.belleville@orange.fr
- 18 **Troypom's**
Porteur de projet Multi-accueil
Mallibois
18240 Boulleret
troypoms@gmail.com
- 19 **Ecole Le Chêne Vert**
Ferme de Thuet
18340 PLAIMPIED
ecolelechenevert@icloud.com

Les services itinérants de l'ARPPE en Berry-ACEPP 18

-  **Halte-garderie**
Kangouroule : 06 70 03 90 71
Kangourève : 06 85 68 79 56
-  **Relais Assistants Maternels Parents Enfants**
Le Relais des Kangous : 07 70 62 94 61
-  **Ludothèque**
Micado : 09 63 43 56 47

Le réseau de l'ARPPE, c'est :

- 12 Multi-accueil
- 3 Haltes-garderies
- 1 Ludothèque
- 4 Relais Assistants maternels Parents Enfants
- 1 Lieu d'accueil et d'échanges
- 1 Atelier Parent/Enfant
- 2 Micro-crèches
- 1 école alternative

